



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°23-2018-037

PUBLIÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

# Sommaire

## Préfecture de la Creuse

23-2018-09-10-005 - Extrait de la décision de la commission départementale  
d'aménagement commercial de la Creuse du 10 septembre 2018 (1 page)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2018-09-10-005

Extrait de la décision de la commission départementale  
d'aménagement commercial de la Creuse du 10 septembre  
2018

**EXTRAIT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE  
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DE LA CREUSE DU 10 SEPTEMBRE 2018**

Lors de sa réunion du 10 septembre 2018, la commission départementale d'aménagement commercial de la Creuse a accordé l'autorisation d'exploitation commerciale sollicitée par la Société par Actions Simplifiée (SAS) « LSD » - dont le siège social est avenue Jean Jaurès, 23300 – LA SOUTERRAINE -, dans le cadre de son projet d'extension de la surface de vente du Centre E. LECLERC sis à la même adresse, pour une surface sollicitée de 1 503 m<sup>2</sup>.

Cette décision peut être contestée dans les conditions portées par l'article L. 752-17 du code du commerce.

**Pour la Préfète, et par délégation,  
Le Directeur,**

**Signé : Thierry REMUZON**